

## Compte-rendu de la réunion n° 3 de la Commission de Suivi de Site (CSS) – BALAN

Salle de conférence – Immeuble DDT

24 mars 2016

*(Compte rendu non approuvé)*

### **Personnes présentes :**

#### **Collège « Administrations »**

Michael CHEVRIER, directeur de cabinet, Préfecture de l'Ain,  
Patrick MARZIN, chef de service, DREAL UD 01,  
Philippe ANTOINE, inspecteur de l'environnement, DREAL UD 01,  
Edith GALIUSSI, assistante administrative, DREAL UD 01  
Brigitte DUBOIS, SIDPC

#### **Collèges « collectivités territoriales »**

Ø

#### **Collège « exploitants »**

Pierre MONTAGNON, directeur, ARKEMA,  
Marie MANOURY, responsable HSE ARKEMA  
Olivier THOMAS, directeur, KEM ONE,  
Béatrice COLIN, responsable HSEQ, KEM ONE,

#### **Collège « riverains »**

Rémi KRETZ, chef de la carrière ARG,

#### **Collège « salariés »**

Christophe PERRET, membre du CHSCT KEM ONE,  
Christophe SALLES, membre du CHSCT KEM ONE,  
Dominique MACRI, membre du CHSCT ARKEMA

### **Absents :**

#### **Collèges « collectivités territoriales »**

Communauté de communes du canton de Montluel  
Mairie de Balan

#### **Collège « riverains »**

Jean-Claude ROBERT, Balan,

#### **Collège « Administrations »**

ARS  
DIRECCTE



M. CHEVRIER, directeur de cabinet, ouvre la séance et propose un tour de table pour que les membres de la CSS se présentent.

Il rappelle l'ordre du jour envoyé aux membres de cette troisième réunion de CSS.

Le compte rendu de la précédente CSS est approuvé sans aucune observation.

## **1 – PRESENTATION PAR LES EXPLOITANTS :**

Béatrice COLIN, responsable HSEQ présente la plate-forme chimique de Balan et en particulier le site industriel de KEM ONE.

Pierre MONTAGNON, présente le site d'ARKEMA. Il évoque la maîtrise des COV depuis 2011 : le rendement de l'oxydateur thermique est de 98 %, les émissions de COV ont diminué de plus de 50 % entre 2007 et 2011. Le flux spécifique est stable depuis 2011 autour de 3400 g<sub>COV</sub>/T<sub>PEVA</sub>.  
Il indique que l'objectif fixé est de réduire drastiquement les émissions de COV à l'horizon 2020.

*À l'issue de ces présentations, aucune question n'est posée.*

Olivier THOMAS présente ensuite le diaporama sur les actions réalisées pour la prévention des risques et la maîtrise de l'environnement en 2015.

A ce titre, il indique les investissements réalisés pour la sécurité, la santé, l'environnement et l'énergie : 2,9 M€ pour ARKEMA et 2,1 M€ pour KEM ONE.

Puis il ouvre le chapitre sur les nouvelles chaudières (voir diaporama joint).

*À l'issue de cette présentation, aucune question n'est posée.*

## **2 – PRESENTATION DES ACTIONS DE LA DREAL ET DES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES :**

Philippe ANTOINE, inspecteur référent de la plate-forme chimique de BALAN aborde le sujet de la fusion des régions en évoquant la nouvelle DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et la modification des unités territoriales en unités départementales.

Il évoque l'arrivée au 15 mai 2016 de Jean-Pierre SCALIA, adjoint de Patrick MARZIN qui deviendra l'inspecteur référent de la plate-forme chimique de BALAN, en binôme dans un premier temps avec Philippe ANTOINE de façon à assurer la continuité de service.

### **KEM-ONE**

#### **Bilan 2015 :**

Deux inspections ont été réalisées en 2015 ; elles ont suscité de nombreuses observations qui restent cependant mineures.

Il n'y a pas eu de contrôle inopiné, ni de sanction administrative.

M. ANTOINE rappelle que, comme cela a été indiqué dans le rapport d'instruction du porter à connaissance pour les chaudières, la révision quinquennale de l'étude de danger (EDD) du site devra prendre en compte les scénarios accidentels relatifs à la conduite de gaz reliant la plateforme au poste de distribution.

#### **Prévisions 2016:**

Trois inspections sont prévues en 2016. Elles portent sur les nouvelles chaudières (VLE – NOX), les risques accidentels et la perte d'alimentation électrique qui est une action nationale.

Il n'est pas prévu de contrôle inopiné en 2016.

M. ANTOINE rappelle que la DREAL attend la révision quinquennale de l'EDD.

M. ANTOINE rappelle que cette révision était attendue pour le 01/01/2015. l'exploitant a envoyé un courrier à la DREAL pour demander une prorogation de délai au 31/12/2015. A ce jour, l'EDD n'a toujours pas été remise à l'inspection et l'industriel se trouve donc « hors délai ».

Olivier THOMAS, directeur de KEM ONE explique qu'une réponse va être donnée dans la semaine. Il justifie le retard par un important travail de fond qui a été engagé et sous estimé au départ d'où le dépassement des délais.

L'EDD est un document lourd de 900 pages qui se trouve au stade de la relecture (environ 300 pages relues). Il souhaite fournir un document fiable et complet et prévoit la transmission à l'inspection fin mai 2016.

Patrick MARZIN, chef de l'UD01 intervient pour demander s'il s'y aura une seule EDD ?

Olivier THOMAS répond par l'affirmative, un seul bloc regroupant CVM et PVC.

Il termine en indiquant que cette EDD a mobilisé un nombre important d'équipes (procédé, fabrication...) qui ne permet pas d'évaluer le nombre d'heures effectuées par les ingénieurs mais le projet est très lourd à gérer.

## **ARKEMA**

### **Bilan 2015 :**

Philippe ANTOINE indique qu'une inspection a été réalisée en 2015 portant sur les COV et la malveillance.

Il n'y a pas eu de contrôle inopiné, ni de sanction administrative ou de demande de modification.

M. ANTOINE indique que la DREAL a reçu un courrier de l'exploitant concernant sa demande de compléter l'EDD sur les scénarios toxiques liés à l'AVM.

M. ANTOINE rappelle que l'étude de dangers doit couvrir la totalité des risques liés aux produits manipulés sur le site. Une réponse va être prochainement adressée à l'exploitant pour préciser ce point.

### **Prévisions 2016:**

Philippe ANTOINE indique qu'il y aura trois inspections à réaliser :

- 1 inspection thématique « eau et déchets »,
- 1 inspection « REACH »,
- 1 inspection « perte d'alimentation électrique » (action nationale).

Il ajoute qu'il sera peut-être possible de faire une seule inspection commune sur les trois thèmes.

Patrick MARZIN fait part d'un retour d'expérience lors d'une astreinte où EDF a demandé de stopper toute l'installation de SOLVAY dans le ¼ d'heure suivant l'incident et que les conséquences économiques auraient pu être importantes. D'où l'importance de trouver des solutions efficaces rapidement pour pallier à cette éventualité.

Pierre MONTAGNON répond que l'ensemble du site peut être mis en sécurité rapidement (solutions existantes).

Philippe ANTOINE indique qu'un CI « AIR » est prévu.

L'exploitant a déjà choisi son prestataire mais la date du CI sera déclenchée par l'inspecteur IC.

Philippe ANTOINE informe que depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015, les rubriques 4000 sont actives. ARKEMA et KEM ONE ont transmis leurs demandes d'antériorité pour les rubriques 4000. Un travail important a été réalisé par les exploitants et la DREAL sur ce thème. M. ANTOINE indique aussi qu'il n'y a pas de taxation sur les rubriques 4000 et que certains exploitants ICPE vont connaître une baisse substantielle de la TGAP.

Patrick MARZIN fait savoir qu'il n'a pas eu d'info sur le repositionnement du gouvernement en matière de TGAP. Dans le meilleur des cas, ce sera une année blanche.

Philippe ANTOINE précise pour la carrière ARG qu'il n'y a pas de changement de taxes pour les carrières.

### **Inventaire SEVESO 3 :**

Philippe ANTOINE indique que les échéances sont portées au 31/03/2016 suite au retard de la plate-forme.

Des comptes ont été créés pour ARKEMA et KEM ONE.

Le but est d'avoir une vision totale des entrants et sortants entre les directives Seveso II et Seveso III. Les déclarations seront validées par la DREAL dans les 15 premiers jours d'avril.

### **Suites actions « malveillance » :**

Patrick MARZIN demande quel est le ressenti concernant la thématique « malveillance » ? Quelles réflexions ont été soulevées ? Quel est le retour et quelles sont les perspectives ?

Olivier THOMAS répond qu'au vu des discussions avec le référent « Gendarmerie », c'est le black out complet.

Ces sujets ne sont plus abordés ou communiqués sur le site.

Il a été mis en place un plan d'actions concrètes. Un plan d'actions pluriannuelles pourra également être développé.

Il conclut en indiquant qu'il faut trouver les capacités pour s'améliorer.

Pierre MONTAGNON indique que d'ores et déjà, il a été mis en place un outil d'audit permettant d'identifier les points fragiles au-delà de la plate-forme ; un audit est prévu afin de fixer un plan d'actions courant 2016/2017.

### **GIDAF**

Philippe ANTOINE aborde le dernier point de l'ordre de jour : GIDAF

Il est impératif de remplir les données dans le module « légionelles » et la saisie est obligatoire pour « les eaux souterraines ».

Il reste à faire le paramétrage pour ARKEMA et à obtenir les codes d'accès pour KEM ONE.

*À l'issue de ces échanges, aucune question n'est posée*

## **3 – POINTS ABORDES/ORDRE DU JOUR 2015 :**

### **a) – Propositions relatives à la protection des salariés en zone grisée du PPRt.**

Pierre MONTAGNON précise que l'interface ARKEMA et KEM ONE sera traitée dans l'EDD.

Cette dernière sera finalisée pour mai 2016.

La prise en compte des effets dominos de KEM ONE sur ARKEMA est réelle et effective.

Philippe ANTOINE demande s'il existe des mesures supplémentaires.

Olivier THOMAS répond que des mesures plus préventives, en termes de barrières, sécurité instrumentée plutôt que des barrières physiques ont été privilégiées.  
Aucune modification des bâtiments n'est envisagée.

Philippe ANTOINE indique que l'inspection attend l'EDD pour fin mai 2016 et rappelle qu'il est impératif de prévoir des dispositions de protection des salariés dans les zones grisées.

#### **b) Evolutions du site – collectivités territoriales et riverains :**

Pierre MONTAGNON signale des résultats économiques mitigés.  
Dans ce contexte, ARKEMA souhaite développer des produits haut de gamme et présente un nouveau produit nécessitant l'utilisation de monoxyde de carbone, gaz toxique et inflammable.

Un dossier pour un essai sur 1 à 2 jours fin 2016 va être envoyé le lendemain à la DREAL avec tous les scénarios pour un passage au CODERST souhaité en juillet 2016 .

Si le dossier « ESSAI » est accepté, et que l'essai est probant, un nouveau dossier sera transmis à la DREAL pour une autorisation pérenne.

Patrick MARZIN indique qu'il faut réaliser une étude de ce procédé et demande quelle quantité de CO sera utilisée.

Pierre MONTAGNON répond 1 à 2 tonnes pour l'essai.

Philippe ANTOINE fait remarquer que d'autres installations qui manipulent du CO en bonbonnes existent déjà dans le département et sur le PIPA.

Pierre MONTAGNON indique que le dossier sera prêt pour un passage au CODERST de juillet ou de septembre 2016.

Philippe ANTOINE ajoute qu'il a été convenu que ce dossier serait instruit par lui-même, indépendamment du changement d'inspecteur référent.

#### **c) Projet ARG :**

Rémy KRETZ- ARG indique qu'outre le projet d'extension de sa carrière de Balan, aucune autre activité n'est prévue dans le périmètre du PPRT de l'usine.

ARG et KEM ONE ont des intérêts communs (foncier et emploi – production).

Il souhaite que son dossier d'extension de la carrière existante puisse aboutir, après accord de M. le préfet de l'Ain avant fin 2017. L'autorisation est demandée pour 30 ans.

En l'absence de question supplémentaire, M. CHEVRIER remercie les participants et lève la séance.